



Suite atd pour opposition administrative, frais bancaires élevés

Par **veignal**, le **27/01/2010** à **15:05**

Bonjour, en novembre la banque a commencé à me prélever des frais BNP sécurité que je me suis empressée dans les jours suivants de contester. Quelques semaines après la banque m'informe par simple courrier d'une opposition administrative pour A.T.D, j'envoie une L.R.A.R au médiateur de la banque avec courriers simples de contestations de frais BNP, ma demande d'information sur la nature de l'A.T.D et mail à l'agence dont je n'ai jamais eu de réponse, cependant le médiateur me renvoie vers la directrice d'agence. S'en suit la procédure de rupture de contrat unilatérale de la part de l'agence et des frais dont la totalité s'élève à environ 400 euros (frais de gestion+frais bnp sécurité=1 service+frais d'opposition administrative sur 2 comptes+somme du blocage+ frais chèque de banque) La banque m'a envoyé un chèque de banque et à cloturer mes cptes... j'ai ouvert un autre compte bancaire dans une autre banque. Que dois-je contester à la banque et au Trésor Public pour laquelle j'ai demandé une annulation de poursuites ? quels sont mes droits à faire valoir dans ce cas présent ? merci urgent